

Compte rendu de la séance du 09 novembre 2020

Présents : Viola B, Viola N, Pacaly P, Martel I, Baral D, Grillères B,

Présentés : Peyras B à Viola B, Zagonel M à Baral D, Doudies B à Grillères B, Oliveira C à Viola N

Absents : Oliveira c, Peyras B, Doudies B, Zagonel M, Laguzou G

Secrétaire(s) de la séance : Noémie VIOLA

Ordre du jour :

- Contrat statutaire
- Demande de subvention Département
- PLU
- SYADEN
- Divers

Délibérations du conseil:

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (DE 2020 034)

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la concernant. Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'accepter leur proposition suivante :

Assureur : CNP

Courtier : Gras Savoye

durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

PLU Arrêt du projet (DE 2020 035)

le président de séance expose au Conseil Municipal :

- les objectifs de l'élaboration du PLU ;
- le débat qui a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- les éléments essentiels du projet de PLU, et à quelle étape de la procédure il se situe ;
- le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de PLU

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

- Voie d'affichage et registre spécifique pour avis du public
- Commission communale pour le suivi de l'étude du PLU

Après avoir entendu l'exposé en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme ;
- d'appliquer au présent plan local d'urbanisme, l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, en application du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;

- d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme;
- de soumettre le projet de plan arrêté pour avis, en application des articles L153-16 et 17 et 18 du code de l'urbanisme :
 - o Aux personnes publiques associées
 - o à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
 - o et à leur demande : aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (DE 2020 036)

Monsieur le Président de séance expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2013-23 du Comité Syndical, en date du 27 juin 2013.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

- 1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
- 2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;
- 3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.

Le SYADEN se charge de monter les éventuels dossiers de demande de subvention pour ces opérations.

Le Conseil Municipal **décide** de l'adhésion à la prestation de diagnostic en éclairage public du SYADEN , le conseil **désigne** Monsieur PACALY Patrick en qualité de référent de la commune pour le suivi de la mission diagnostic en éclairage public et '**autoriser** le SYADEN à accéder à l'ensemble des données de facturations et de consommations des différents comptages liés à l'éclairage public.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

DIVERS:

Organisation du Téléthon : contenu du contexte actuel les animations prévus sont annulées, une urne est déposée au secrétariat pour les dons individuels.

La cérémonie du 11 novembre ne pourra pas avoir lieu en raison du confinement.

Fin de séance 21h00